



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse
Réunion informelle
des ministres en
charge de la culture,
des médias et de
l'audiovisuel

Angers, 7— 8 mars

SOMMAIRE

- 3** La présidence française du Conseil de l'Union européenne
- 6** Mot de bienvenue de Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture
- 7** Présentation de la réunion informelle des ministres chargés de la culture, des médias et de l'audiovisuel
- 9** Programme
- 12** Participants
- 13** Angers, ville d'accueil

La présidence française du Conseil de l'Union européenne

En quoi consiste la présidence du Conseil de l'Union européenne ?

Une présidence tournante

Chaque État membre assure, par rotation, la présidence du Conseil de l'Union européenne pendant six mois. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, c'est la France qui préside le Conseil de l'UE. La présidence du Conseil organise les réunions, élabore des compromis, rend des conclusions et veille à la cohérence et à la continuité du processus de décision. Elle veille à une bonne coopération entre tous les États membres et assure les relations du Conseil avec les institutions européennes, notamment la Commission et le Parlement européen.

Qu'est-ce que le Conseil de l'Union européenne ?

Le Conseil de l'Union européenne, qu'on appelle aussi « Conseil des ministres de l'Union européenne » ou « Conseil », réunit les ministres des États membres de l'Union européenne par domaine d'activité. Il est, avec le Parlement européen, le co-législateur de l'Union européenne.

Concrètement, les ministres président dix domaines d'activité ou formations du Conseil de l'UE :

- Affaires générales ;
- Affaires économiques et financières ;
- Justice et affaires intérieures ;
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs ;
- Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) ;
- Transport, télécommunications et énergie ;
- Agriculture et pêche ;
- Environnement ;
- Éducation, jeunesse, culture et sport ;
- Commerce.

Par exception, le Conseil des affaires étrangères est présidé par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, actuellement Josep Borrell.

Le Conseil détient également des compétences en matière budgétaire : il arrête et modifie le budget européen avec le Parlement. Enfin, le Conseil adopte certaines décisions, ainsi que des recommandations non contraignantes, conclut les accords internationaux de l'Union et nomme les membres de certaines institutions (Cour des comptes, Comité économique et social européen, Comité des régions). Les délibérations et les votes du Conseil sur des actes législatifs sont publics.

Le Conseil de l'UE ne doit pas être confondu avec :

- le **Conseil européen** qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des États membres et définit les orientations et les priorités politiques générales de l'Union européenne. Son président actuel est Charles Michel.
- le **Conseil de l'Europe**, qui est une organisation intergouvernementale constituée de 47 États membres. Créée en 1949, elle a vocation à promouvoir le développement des droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit. Son siège est à Strasbourg et sa secrétaire générale est Marija Pejčinović Burić.

Dans quel cadre s'inscrit la présidence française de l'Union européenne (PFUE) ?

La PFUE s'inscrit dans la continuité des orientations fixées par le président de la République dans son discours pour une Europe souveraine, unie et démocratique prononcé le 26 septembre 2017 à La Sorbonne. Depuis près de cinq ans, le président de la République et le Gouvernement travaillent à construire une souveraineté européenne réelle, c'est-à-dire la capacité de l'Europe à peser dans le monde actuel pour y défendre ses valeurs et ses intérêts. La présidence française du Conseil de l'Union européenne prolongera ce travail pour une Europe plus solidaire, plus souveraine et plus démocratique.

La PFUE s'articule avec le programme du « trio » des présidences, dans lequel la France inscrit son action. Ce système, qui existe depuis 2009, permet de fixer des objectifs à long terme et de définir les grands thèmes qui seront traités pendant une période de 18 mois. Après la présidence slovène, la France entame un nouveau cycle et travaillera en trio avec la République tchèque au second semestre 2022 et la Suède au premier semestre 2023.

Près de 400 événements

Au total, près de 400 événements prévus en France et au sein de l'UE rythmeront la présidence : des réunions politiques, une programmation culturelle et des événements citoyens ouverts à toutes et à tous.

Chaque présidence du Conseil organise également des réunions informelles, qui correspondent à une formation du Conseil. La réunion ministérielle informelle des ministres chargés du travail, de l'emploi et des affaires sociales se tient à Bordeaux le 15 février 2022.

Éditorial

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture



© MC/Didier Plowy.

La Culture, qui nous relie, nous rassemble et permet de trouver une approche sensible du monde qui nous entoure, est ce vers quoi nous nous tournons spontanément pour faire face à des temps difficiles. La crise sanitaire nous l'a confirmé.

Or elle est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis, qu'ils soient liés à la crise sanitaire ou aux mutations de nos sociétés.

Ainsi les évolutions technologiques ont-elles entraîné un véritable bouleversement de l'accès aux contenus culturels et de notre rapport à l'information, dans un environnement désormais marqué par une profusion de l'offre de contenus. C'est dans ce contexte que nous devons nous interroger collectivement sur l'avenir des médias et les moyens de garantir l'accès des citoyens européens à une information fiable et à des contenus diversifiés.

D'autres défis touchent plus particulièrement le patrimoine culturel européen auquel les citoyens européens sont si attachés, comme nous l'ont rappelé quelques récents événements dramatiques comme l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, l'aqua alta à Venise ou encore le tremblement de terre à Zagreb. Comment s'assurer que ce patrimoine est protégé, valorisé et que les citoyens européens, d'aujourd'hui et de demain, y auront toujours accès ? C'est essentiel, car le patrimoine européen contribue à renforcer notre sentiment d'appartenance à une histoire et à un espace commun, et il joue à ce titre un rôle essentiel pour la construction européenne.

La présidence française de l'Union européenne sera l'occasion de se saisir de ces enjeux. Je me réjouis particulièrement d'échanger avec les ministres européens en charge de la culture et des médias sur ces grands défis, les 7 et 8 mars prochains à Angers, lors d'une réunion informelle. Moment fort de la présidence française, je suis convaincue que nos rencontres et échanges participeront à donner un nouvel élan à la dynamique européenne engagée en faveur d'une Europe de la culture.

Je me réjouis de vous accueillir à Angers, ma ville de cœur !

Présentation de la réunion informelle des ministres chargés de la culture, des médias et de l'audiovisuel

Cette réunion informelle des ministres européens chargés de la culture, des médias et de l'audiovisuel, permettra d'aborder deux thématiques distinctes : d'une part, le secteur de la presse et des médias, d'autre part, le patrimoine culturel. À quels défis ces secteurs sont-ils confrontés ? Des réponses peuvent-elles être apportées au niveau européen ? Elle réunira également la vice-présidente de la Commission européenne chargée des valeurs et de la transparence, Věra Jourovà, le commissaire au marché intérieur, Thierry Breton et la commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, Mariya Gabriel.

La réunion ministérielle sera présidée par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et sera consacrée aux réflexions autour du renforcement du modèle culturel européen. Elle sera organisée en deux sessions de travail, l'une consacrée aux médias et à la diversité culturelle, et l'autre aux nouveaux enjeux en matière de politiques de protection et de valorisation du patrimoine.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, les ministres vont procéder à un échange de vues et exprimer leur solidarité et leur soutien aux artistes, aux journalistes et aux professionnels de la culture et des médias en Ukraine.

1 — Avenir des médias en Europe et renforcement de la diversité culturelle sur Internet

Face aux bouleversements liés au numérique (rapport à l'information, accès aux contenus, rôle des plateformes), aux opportunités et aux défis qui en découlent, les ministres discuteront d'abord des moyens d'action les plus pertinents pour répondre aux enjeux auxquels font face aujourd'hui la presse et les médias, acteurs essentiels de la démocratie. Cette session de travail, nourrie par les initiatives récentes de la Commission européenne, permettra aux ministres d'évoquer les moyens de consolider le modèle économique des médias ainsi que la confiance du public dans l'information.

Les ministres seront également invités à partager leurs constats et leurs ambitions sur les enjeux de découvrabilité, c'est-à-dire l'accès aux contenus

culturels européens sur Internet. Si le numérique est un puissant vecteur de diffusion de la culture, l'hyper-abondance de l'offre et les algorithmes de recommandation peuvent en effet rendre plus difficile l'accès à des contenus culturels européens dans l'univers numérique. Les réflexions pour favoriser cette découvrabilité et ainsi renforcer la visibilité de la richesse de l'offre européenne pourraient aborder des questions telles que la mobilisation des secteurs professionnels concernés, le financement, la recherche et développement – notamment en matière d'intelligence artificielle.

2 — Nouveaux enjeux européens des politiques de protection et de valorisation du patrimoine

Élément clé de l'identité européenne, le patrimoine culturel, très divers, contribue au sentiment d'appartenance des citoyens européens à un espace commun. Sa protection constitue la première priorité de la déclaration des ministres de la culture adoptée lors du G20 à Rome le 30 juillet 2021. Les ministres chargés de la culture échangeront là encore en deux temps.

De premières discussions permettront aux ministres d'aborder la question de la lutte contre les trafics illicites de biens culturels et des moyens pour assurer une action effective au niveau européen. Ces échanges seront l'occasion de consolider les pistes avancées le 1^{er} février lors de la conférence dédiée au renforcement de la coopération européenne en la matière, et ainsi de nourrir le futur plan d'action de la Commission prévu au second semestre 2022. Alors que la crise sanitaire a limité la visite des sites patrimoniaux, il est essentiel que l'Union européenne identifie les moyens de relancer l'attrait du patrimoine européen. Aussi, au-delà du bilan des initiatives existantes de coopération européenne, un second temps de discussion permettra d'échanger sur les moyens de faire connaître et partager la dimension européenne du patrimoine, mais également de tirer parti des possibilités offertes par le numérique pour renforcer sa valorisation et son attractivité. Ces discussions permettront notamment d'approfondir les réflexions autour des moyens de mettre en valeur le Label du patrimoine européen qui, depuis 2011, met en lumière des sites qui représentent notre histoire européenne commune, et de lui donner un nouvel élan.

Angers accueillera enfin dès le 8 mars au soir le Forum consacré à l'égalité de genre en Europe dans les secteurs de la culture, des médias, de la recherche, des sciences et du numérique, en présence de Roselyne Bachelot-Narquin et d'Élisabeth Moreno, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Programme

7 et 8 mars 2022

7

MARS

13 h 50 **Accueil des délégations par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture**

Doorstep d'arrivée

Ouvert à la presse accréditée,
retransmission sur les réseaux sociaux pour la presse à distance
Centre de congrès Jean Monnier, rue Carnot, Angers

14 h 50 **Première session de travail**

Situation en Ukraine

Tour de table ouvert à la presse image

16 h 30 **Photo de famille**

Ouvert aux photographes accrédités

16 h 45 **Deuxième session de travail**

Avenir des médias en Europe et renforcement de la diversité culturelle sur Internet

Fermé à la presse

18 h 20 **Doorstep de sortie**

Ouvert à la presse accréditée

19 h 15 **Visite libre du château d'Angers**

Fermé à la presse

19 h 40 **Présentation de la tapisserie de l'Apocalypse**

Fermé à la presse

Programme

7 et 8 mars 2022

8

MARS

9 h 05 **Accueil des délégations par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture**

Doorstep d'arrivée

Ouvert à la presse accréditée,
retransmission sur les réseaux sociaux pour la presse à distance

9 h 40 **Troisième session de travail**
Nouveaux enjeux européens des politiques de protection et de valorisation du patrimoine

Tour de table ouvert à la presse image

12 h 45 **Conférence de presse de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture et Mariya Gabriel, commissaire européenne à l'innovation, à la recherche, à la Culture à l'éducation et à la jeunesse.**

Ouvert à la presse accréditée,
retransmission sur lien zoom pour la presse à distance

12 h 45 **Déjeuner de travail**

Fermé à la presse

Programme

7 et 8 mars 2022

8

MARS

14 h 15 Doorstep de sortie

Ouvert à la presse accréditée,
retransmission sur les réseaux sociaux pour la presse à distance

À l'issue des travaux, les délégations sont invitées à visiter la richesse culturelle, patrimoniale et architecturale de la ville d'Angers :

- 14 h 45 — Découverte de l'exposition **Cartooning for Peace** consacrée au droit de la femme devant le Centre de Congrès
- Visite du Jardin des Beaux-Arts: présentation de la médiathèque, du musée des Beaux-Arts, et du Repaire Urbain par le maire et l'adjoint au maire à la culture
- Présentation de la création « Danse l'Europe ! » d'Angelin Preljocaj par les élèves de l'école de danse du CNDC d'Angers (Direction Noé Soulier – Marion Colleter)
- Visite de la Galerie David d'Angers
- Visite de l'Abbaye du Ronceray
- Visite du musée Jean Lurçat et performance de l'orchestre Démos Angers

Séquence ouverte à la presse accréditée

Participants

Les ministres européens chargés de la culture, des médias et de l'audiovisuel ou leurs représentants, ainsi que le représentant de la Norvège.

Věra Jourová

Vice-présidente de la Commission européenne,
chargée des valeurs et de la transparence

Mariya Gabriel

Commissaire européenne à l'innovation, à la recherche,
à la culture, à l'éducation et à la jeunesse

Thierry Breton

Commissaire européen au marché intérieur

Angers, ville d'accueil

Pays de la Loire

Au cœur du Val de Loire, entre châteaux, centre-ville médiéval et réjouissances gourmandes, Angers bénéficie de la fameuse « douceur angevine », relative au climat tempéré et à l'art de vivre de la Vallée de la Loire. Avec ses 17 tours défensives, son pont-levis et sa pierre noire de schiste le Château d'Angers embarque ses visiteurs pour un véritable voyage à travers 6 000 ans d'histoire. L'imposante forteresse abrite notamment un véritable joyau du Moyen Âge : la Tapisserie de l'Apocalypse, plus grande tapisserie médiévale du monde. La ville a, par ailleurs, créé un écrin de choix afin d'accueillir les œuvres de l'enfant du pays, le sculpteur David d'Angers.

Angers donne, par ailleurs, accès aux vignobles du Val de Loire, notamment de Sancerre à Nantes. Le parc des expositions d'Angers dispose d'un amphithéâtre qui peut accueillir jusqu'à 3 700 personnes.



Contact presse

Ministère de la Culture
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr

Couverture © John & Tina Reid